



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction Générale

Service émetteur :

Direction de la Qualité, de la Performance
et de l'Innovation
Cellule HémoVigilance

Affaire suivie par :

Dr Annic KAISSLING-DOPFF

Courriel :

annic.kaissling-dopff@ars.sante.fr

Tél : 03 88 88 93 98

Le Préfet des Ardennes

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

à

Mesdames et Messieurs les Maires des
communes des Ardennes

NANCY, le 22 OCT. 2020

Nos réf : DGVCA/AKD/2020-08962

Objet : Organisation des collectes de sang

Depuis l'apparition de la pandémie de la COVID 19, nous sommes régulièrement confrontés à un questionnement pour savoir ce que nous pouvons ou pas autoriser sans faire prendre de risque à nos concitoyens, tout en maintenant les activités vitales.

La question du maintien des collectes de sang a pu être posée. Toutefois, la position de notre Ministère est claire : les collectes sont autorisées.

M. le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN et le Directeur Général de la Santé, Professeur Jérôme SALOMON ont clairement indiqué qu'une collecte était un lieu de passage et non de rassemblement et qu'elle devait être maintenue, avec un respect strict des mesures barrières, et notamment de distanciation et de port du masque.

Aussi nous vous remercions pour votre diligence afin de permettre et faciliter la mise en œuvre de ces actions de collecte indispensables au bon fonctionnement de notre système de soins.

Nous vous remercions pour votre engagement.

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Virginie CAYRÉ

